

Compte rendu Conseil municipal 10 octobre 2023

20h30 Salle du conseil municipal

Présents : H Baptiste, F Doure , D Valette, C Baudoin, J Fayard, S Delcros, F Beck, F Lemaitre, S Hervault

Absents : A Vigne (procuration à Sandrine DELCROS), V Colombat (procuration à H Baptiste), J Valette, E Nibel.

1. Ordre du Jour :

- DECISION MODIFICATIVE N°1 : AMORTISSEMENTS SDE 07
- DECISION MODIFICATIVE N°2 : VIREMENT DE CREDITS AU COMPTE 204
- DELIBERATION MODIFICATIONS STATUTS DE LA CAPCA
- LIGNE DE TRESORERIE – CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE
- REPAS DU CCAS
- BUDGET M57 – EXERCICE 2024
- DIVERS

J FAYARD est désigné secrétaire de séance.

Validation du Conseil Municipal précédent en date du 29 août.

2. - Décision modificative n°1 : amortissements SDE 07 :

J Fayard indique qu'il manque 1773 € sur le compte 6811 qui concerne les amortissements des travaux du SDE 07 (éclairage public). La DM consiste à ajouter 2000 € à ce compte et pour équilibrer le budget, réduire le versement à la section d'investissement d'autant. Le chapitre 040 en investissement doit également être crédité de 2000 €. J Fayard précise qu'il s'agit d'opération d'ordre qu'il n'y a pas de

conséquence sur la trésorerie de la commune (il ne s'agit pas d'une dépense nouvelle).

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 000.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €
R-28041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Cette DM est votée à l'unanimité

3. - Décision modificative n°2 : virement de crédits au compte 204 :

Suite à la réception de nouvelle facture du SDE 07 pour un montant de 1793 €, le compte 204 en investissement doit être crédité à minima du montant équivalent pour pouvoir payer le SDE 07. Ces factures non prévues au budget initial correspondent à des travaux déjà réalisés les années passées mais pour lesquels le SDE 07 n'avait pas encore fait parvenir le solde à la commune.

J Fayard propose en conséquence de créditer le compte 204 de 2000 € et de diminuer le chapitre 21 d'autant pour que le budget d'investissement reste à montant constant.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2111 : Terrains nus	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 000.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Cette DM est votée à l'unanimité

4. - délibération modifications statuts de la CAPCA :

H Baptiste explique que cela concerne le conservatoire de Privas et l'école départementale de musique. Cela reste neutre pour la commune car la CAPCA gère déjà l'école départementale. Madame le maire précise qu'en conseil communautaire la question du financement des 400 000 € de cette compétence a été posée. A ce jour, cette question est restée sans réponse de la part de la CAPCA.

Le conseil n'ayant pas pour l'instant à se prononcer sur le financement de cette compétence vote à l'unanimité pour la modification des statuts de la CAPCA.

5. - Ligne de trésorerie – caisse d'épargne Loire Drôme Ardèche :

J Fayard expose les problèmes de trésorerie de la commune en cette fin d'année. Cela provient du fait qu'une grande partie des dotations de l'état et du département sont versées en toute fin d'année.

Afin de payer les factures d'ici la fin de l'année, il est proposé de réaliser un emprunt de trésorerie auprès de la caisse d'épargne. Il s'agit d'un emprunt de 80 000 € sur une durée de 12 mois avec un taux calculé sur €STR + 0,9% avec 300 € de frais dossier.

J Fayard précise que si l'intégralité de l'emprunt est réalisée et que les taux restent identiques à ceux du jour, cela coûterait environ 4 000 €. Il n'est pas envisagé de

prélever l'intégralité de l'emprunt en une fois mais de faire des prélèvements au compte-goutte en fonction des besoins.

Le conseil vote à l'unanimité la souscription de cet emprunt.

6. – Repas du CCAS :

H Baptiste rappelle que le repas est prévu le 26 novembre. V Colombat veut bien s'en occuper mais pas seule. Les factures de l'année dernière sont sorties. S Hervault demande à Alain JARGEAT s'il peut faire le repas et le cas échéant lui demande des propositions de menu.

S Delcros propose d'aider V Colombat pour l'organisation. C Baudoin se charge de la décoration.

Rendez-vous le Samedi 25 novembre à 9h00 pour l'installation de la salle.

Rendez-vous le Dimanche 26 novembre à 10h30 pour préparer les toasts et accueillir les convives.

7. - Budget M57 – Exercice 2024 :

J Fayard indique au conseil qu'à partir du 1^{er} janvier 2024 la commune devra passer au budget M57 en lieu et place du budget M14 actuel. Bien qu'il s'agisse d'une obligation, le conseil doit délibérer pour opérer ce passage.

Le principal changement concerne la fongibilité, c'est-à-dire qu'en M57 il est possible de dépasser le budget de 7,5% sur chaque chapitre excepté sur le chapitre concernant les dépenses de personnel. Par contre, les dépenses imprévues disparaissent du budget (en M14 une ligne dépense imprévue ne dépassant pas 7,5 % du budget de fonctionnement pouvait être possible).

Lors de ce changement le conseil doit choisir :

- la durée des amortissements d'investissement ;
- la nomenclature M57 développée ou restreinte ;

Ainsi il est proposé de choisir une durée d'amortissement de 10 ans (ce qui se fait déjà pour les amortissements du SDE07) et la nomenclature développée du budget M57 qui permet un classement plus précis des dépenses et recettes.

Le conseil vote à l'unanimité les 2 délibérations

8. Divers :

- Village d'Avenir : D Valette explique le dispositif. La préfecture met à disposition des chefs de projet qui ont pour objectif de trouver des financements et monter la partie administrative. 3 projets sont proposés : extension du pôle de santé, amélioration de la mobilité sur la voie douce, réhabilitation du bâtiment du tissage. Une délibération est prise et votée à l'unanimité pour le dépôt de ses 3 projets.
- DETR : D Valette précise que les dossiers doivent être montés pour le 30 novembre, les communes éligibles sont choisies en janvier. Une délibération doit être prise pour déposer un dossier. Vote à l'unanimité pour le dépôt d'un dossier.
- Projet de mobilité voie douce : Une rencontre avec le SDEA s'est tenue mercredi 4 Octobre. Elle avait pour but de nous présenter le plan d'avant-projet de la liaison de la voie douce entre la gare et la RD120. D Valette précise que la suite va consister à organiser une réunion avec les différents gestionnaires des réseaux pour avoir un calendrier commun de travaux.
- H Baptiste mentionne que la démission de Roland Boulanger a été acceptée par la préfecture. F Lemaitre propose la mise à jour du site internet en conséquence.
- Marathon de l'Ardèche : Il aura lieu le 22 octobre. F Beck précise qu'il faut 12 bénévoles sur la commune. Plusieurs personnes se sont déjà manifestées pour être bénévole. Il faut s'assurer que les campings soient fermés. F Lemaitre précise qu'il faut prévoir les poubelles et les tables pour le ravitaillement de la gare.
- Courrier de La poste : Le courrier reçu concerne les évolutions horaires proposées par la poste suite à l'entretien d'avril dernier, La poste propose une ouverture de 9h à 12h du mardi au samedi à partir du 2 janvier 2024. Le conseil est satisfait que la poste puisse ouvrir le samedi matin mais remarque que cela ne fait que 15 h d'ouverture, ce qui est loin des 24h d'ouverture prévus pour une maison France Service. Un courrier sera envoyé dans ce sens.
- Visite administrateur ligue contre le cancer : Cela concerne la mise en place d'espace sans tabac. Le conseil propose que devant l'école soit un espace sans tabac. Madame le Maire prendra contact avec la ligue contre le cancer pour faire les démarches nécessaires.
- F Lemaitre précise qu'il s'est rendu à l'office de tourisme à la gare le dernier lundi où il a plu et a constaté des fuites dans la cave. Une intervention des cantonniers est prévue pour identifier le ou les problèmes et y remédier.

- D Valette précise qu'il y a eu un dégât des eaux à l'école, il y a des plaques (environ 50) à changer, un mur à repeindre et la noue centrale qui est à reprendre car elle a débordé, ce qui a causé les dégâts. La semaine d'après c'est la foudre qui a fait d'autres dégâts (téléphone, box, copieur, ascenseur...).
- F Beck indique qu'il s'est rendu à l'assemblée générale départementale des anciens combattants
- C Baudoin propose de faire une commission pour préparer les réunions de quartier. Une réunion est proposée le jeudi 19 octobre à 20h30.
- La commission voirie est à réunir pour faire le tour des chantiers à mener. Rendez-vous samedi 18 novembre à 9h00 à la mairie.
- Commission marché : La commission a fait un bilan à chaud suite à la saison estivale, elle se réunira avant l'été prochain. Ce bilan mentionne qu'il y a un travail à faire sur la signalisation du marché, des parkings, la mise en place d'une banderole, des affiches chez les commerçants voir des flyers dans les campings. Ce travail est en cours, A Vigne y est dessus.
- Demande de la société de chasse des Ollières : Besoin d'un container pour l'équarisseur, la société de chasse demande à la commune de faire une dalle en béton pour accueillir le container. La chasse propose de la faire sur le délaissé de la RD120 au niveau de la Pimpie. La mairie va demander dans un premier temps l'autorisation au département. Un autre emplacement est évoqué : à la suite des poubelles situées à coucou (peu ou pas d'habitation à proximité).

23h00 fin de la séance